

Note d'information n° 10 – juin 2013

Avantage comparatif de la FAO en matière de protection sociale

Résumé: Les pays membres mènent depuis plusieurs années des politiques et programmes de protection sociale, qui ont fortement contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et à la réduction de la pauvreté rurale. Pour l'élaboration de ces politiques et programmes de protection sociale, nombre de pays et de donateurs se sont appuyés sur l'expertise unique et l'avantage comparatif de la FAO, qui réside dans l'articulation entre la protection sociale et la sécurité alimentaire, la sécurité sociale et la production alimentaire, et la disponibilité alimentaire et l'accès aux aliments. Ces programmes sont souvent mis en œuvre au niveau national, en exploitant, selon les besoins, les capacités complémentaires dont disposent les autres organismes des Nations Unies.

Du fait de leur efficacité avérée, les interventions de protection sociale sont de plus en plus utilisées par les pays membres, qui donnent à ces interventions une place toujours plus importante dans leur réponse aux défis du développement, en particulier ceux qui ont trait à la pauvreté rurale, à la productivité agricole et à la sécurité alimentaire. Des liens entre la protection sociale et l'appui à la production apporté aux agriculteurs sont mis en place dans de nombreux pays. De cette façon, le pouvoir d'achat créé par les mesures de protection sociale sert à stimuler la production alimentaire par les petits agriculteurs, pauvres eux aussi, ce qui crée des liens entre des interventions politiques qui étaient auparavant isolées, et ce qui catalyse la croissance économique locale.

Les nouveaux objectifs stratégiques de la FAO traitent directement de ces défis. L'Organisation doit donc renforcer l'expertise unique dont elle dispose pour appuyer les pays membres dans leurs interventions de protection sociale. La proposition de renforcement de l'expertise de la FAO en matière de protection sociale présentée dans le Programme de travail et budget 2014-2015 illustre clairement l'évolution des besoins des pays membres.

I. Les interventions des pays membres en matière de protection sociale

1. Cela fait plusieurs années que les pays membres recourent de plus en plus à des interventions de protection sociale pour relever les défis du développement; ces politiques portent notamment sur les aides en espèces, les programmes travail contre rémunération, les envois de fonds ou encore la migration. Ces politiques et les programmes qui y sont associés ont permis aux pays de s'attaquer à des problèmes liés à la sécurité alimentaire et au développement rural, ainsi qu'à l'amélioration de la productivité du petit exploitant et à l'emploi en milieu rural. On peut citer par exemple les programmes d'aide en espèces *Oportunidades*, au Mexique, et des programmes similaires en Inde, au Kenya et au Malawi, notamment. Certains pays ont par ailleurs commencé à mettre en œuvre des programmes complets de sécurité alimentaire qui établissent des liens entre les politiques de protection sociale et l'appui à la production apporté aux petits producteurs au moyen d'initiatives telles que celles-ci:

- le Programme Faim Zéro du Brésil, qui crée des cercles vertueux en augmentant le pouvoir d'achat des familles rurales pauvres grâce au programme d'aide en espèces *Bolsa Família*, stimulant de ce fait la production des petits producteurs locaux, qui bénéficient d'un appui à la production et qui, à leur tour, alimentent des marchés institutionnels tels que le Programme national d'alimentation scolaire par l'intermédiaire du programme d'achat d'aliments aux petits agriculteurs locaux (PAA, *Programa de Aquisição de Alimentos*);
- le Programme éthiopien de protection sociale fondé sur les activités productives, qui établit des liens entre des aides en espèces et en nature fournies dans le cadre d'un programme de protection sociale, un financement visant au renforcement de la résistance à la sécheresse et aux autres chocs, un appui institutionnel et le renforcement des capacités, et un soutien ciblant spécifiquement les ménages souffrant de l'insécurité alimentaire.



II. L'avantage comparatif de la FAO en matière de protection sociale

2. L'avantage comparatif de la FAO réside dans l'articulation entre la protection sociale et la sécurité alimentaire, la sécurité sociale et la production alimentaire, et la disponibilité alimentaire et l'accès aux aliments. La FAO exploite dès lors son expertise unique dans le domaine de l'agriculture et du développement rural pour renforcer les capacités et donner des conseils en matière de politiques aux gouvernements de ses pays membres. Les objectifs de cette approche sont notamment les suivants: i) veiller à ce que les programmes de protection sociale contribuent à la lutte contre la faim; ii) maximiser les synergies avec les politiques agricoles; et iii) élaborer des stratégies coordonnées pour le développement rural.

3. L'annexe 1 présente plus en détail le rôle que la FAO joue actuellement et jouera à l'avenir en matière de protection sociale. Les projets ci-après illustrent bien comment l'Organisation soutient actuellement ses pays membres:

- Le projet *De la protection à la production*, dont l'objectif est de mettre en place une approche innovante établissant des liens entre la protection sociale et les politiques agricoles ciblant les petits agriculteurs dans sept pays africains: l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe. L'annexe 2 présente ce projet plus en détail.
- L'appui apporté au Gouvernement nigérian dans la conception et la mise en œuvre de l'*initiative 3N*, dont l'objectif est d'éradiquer la faim en établissant des liens entre la protection sociale, l'investissement agricole et l'autonomisation des femmes rurales.
- L'appui technique apporté en Éthiopie au *Programme de renforcement des biens des ménages*, une pièce maîtresse du *Programme de sécurité alimentaire* du Gouvernement pour les ménages exposés de manière chronique à l'insécurité alimentaire dans les zones rurales.

III. Les partenariats complémentaires entre la FAO et d'autres organismes des Nations Unies

4. Lorsqu'elle soutient ses pays membres en matière de protection sociale, la FAO se concentre sur ses propres avantages comparatifs. Elle ne s'aventure donc pas dans la mise en œuvre d'activités pour lesquelles d'autres organismes sont plus compétents (par exemple, la distribution de bons en espèces, l'achat international de l'aide alimentaire, l'octroi à grande échelle de microcrédits, etc.).

5. Au lieu de cela, l'Organisation met en place des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies dont les capacités complètent son expertise technique unique, afin d'apporter un appui global aux programmes de protection sociale. Les actuels partenariats comprennent:

- le Programme *Acheter aux Africains pour l'Afrique*, inspiré du programme brésilien PAA. La FAO et le PAM mettent en œuvre ce programme, soutenu par le Ministère britannique du développement international et par le Gouvernement brésilien, dans le cadre duquel il est demandé aux petits agriculteurs de fournir aux programmes d'alimentation scolaire des aliments produits localement;
- une collaboration avec le PAM et l'UNICEF dans la conception et la mise en œuvre de programmes de protection sociale en Somalie;
- un partenariat avec le BIT visant à étendre aux zones rurales les dispositions de l'Initiative pour un socle de protection sociale.

IV. La protection sociale dans le Cadre stratégique révisé

6. Le Cadre stratégique révisé contient cinq nouveaux objectifs stratégiques transversaux pour les futures activités de l'Organisation. Trois de ces objectifs ont trait, respectivement, à la sécurité alimentaire et à la nutrition (l'objectif 1), à la pauvreté rurale (l'objectif 3) et à la résilience (l'objectif 5). La protection sociale est un élément essentiel de chacun de ces trois objectifs et il est donc indispensable que la FAO travaille sur ce point au cours du prochain exercice biennal si elle veut mettre en œuvre efficacement le Cadre stratégique révisé.

7. Le recours accru aux politiques et aux programmes de protection sociale par les pays membres, et leur importance croissante, le Cadre stratégique révisé de la FAO et la capacité de l'Organisation à travailler efficacement avec des partenaires de façon complémentaire imposent à la FAO de renforcer l'expertise unique dont elle dispose s'agissant du soutien aux pays membres en matière de protection sociale. Cette nécessité est clairement exprimée dans le PTB 2014-2015. En effet: i) des ressources supplémentaires d'un montant de 5 millions d'USD y sont consacrées au renforcement de l'objectif stratégique 3; et ii) une division du Département du développement économique et social y est rebaptisée *Division de la protection sociale*.

ANNEXE 1

La protection sociale pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté rurale: le rôle de la FAO

Pourquoi la protection sociale?

Les agriculteurs et les ménages ruraux sont exposés à d'importants risques et chocs économiques, naturels et anthropiques, risquant de menacer leurs moyens de subsistance. Dans les pays en développement, les ménages sont rarement en mesure de faire face à ces bouleversements. À défaut d'assurance ou d'autre mécanisme de partage des risques, les familles rurales pauvres peuvent se trouver dans l'obligation de recourir à des moyens qui les rendent plus vulnérables encore et qui affaiblissent leur capacité future à générer des revenus. Elles peuvent, par exemple, vendre leurs biens, s'orienter vers des cultures présentant moins de risques mais offrant un rendement inférieur, ou déscolariser leurs enfants pour qu'ils travaillent et apportent un revenu à la famille, réduisant de la sorte la capacité future de créer de nouvelles sources de revenu.

Dans ce contexte, **la fourniture de prestations de protection sociale occupe une place de plus en plus importante dans les interventions politiques.** En garantissant la prévisibilité et la régularité, les instruments de protection sociale permettent aux ménages de mieux gérer les risques et de se consacrer à des activités agricoles et des moyens de subsistance plus rémunérateurs. Les programmes de protection sociale en faveur des femmes renforcent l'autonomisation des femmes et permettent, en outre, d'améliorer la qualité de vie des ménages, sachant qu'elles se consacrent en priorité à l'alimentation et à la nutrition, ainsi qu'à l'éducation et au bien-être des enfants. Les communautés rurales vivent dans de meilleures conditions en raison de l'injection de fonds dans l'économie locale.

La protection sociale n'est pas une panacée. Les programmes doivent être conçus avec la plus grande attention; s'ils ne se concentrent que sur l'accès aux prestations sociales, ils risquent de ne pas fournir les moyens de sortir durablement de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. En période de grande adversité, telle que la sécheresse prolongée qui a frappé la Corne de l'Afrique en 2008, les prestations sociales sont souvent loin d'être suffisantes. Parmi les ménages touchés, figuraient ceux qui venaient tout juste de se constituer ou reconstituer lentement leur capital grâce aux prestations en espèces reçues au titre du Programme de protection sociale fondé sur des activités productives (PSNP – Productive Safety Net Programme) en Éthiopie ou du Programme de sécurité sociale contre la faim (Hunger Safety Net Programme) au Kenya. La sécheresse a anéanti ces gains. Cela montre qu'en milieu rural, la protection sociale doit aller de pair avec les politiques de développement agricole et rural qui contribuent à renforcer la résilience, à améliorer la productivité et à soutenir la gestion durable des ressources. *C'est à ce niveau que la FAO peut jouer un rôle essentiel.*

L'impact de la protection sociale sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture

Les interventions de protection sociale sont un élément essentiel des deux aspects de la double démarche de la FAO en matière de réduction de la faim et de la pauvreté. Des interventions à court terme, comme à long terme, sont nécessaires. La protection sociale permet d'établir un lien entre les deux approches suivies. En premier lieu, les mécanismes de protection sociale aident les ménages à

surmonter le problème de la sous-alimentation en leur fournissant de la nourriture ou les moyens de s'en procurer. Ils permettent également d'augmenter la croissance de la productivité agricole, d'améliorer les moyens de subsistance et la nutrition, et de promouvoir l'inclusion sociale.

L'expérience récente des programmes de protection sociale en Amérique latine et en Afrique subsaharienne indique que ces interventions ont une incidence positive importante sur la situation nutritionnelle des bénéficiaires, en particulier les enfants.

Les effets de la protection sociale sur l'agriculture sont moins connus, mais les données disponibles indiquent que les programmes peuvent avoir une incidence positive considérable lorsqu'ils sont bien conçus et harmonisés avec les politiques agricoles en faveur des petits exploitants. Les programmes de transferts en espèces au Malawi et au Kenya ont permis de diversifier le régime alimentaire et d'accroître les investissements dans le matériel agricole et le bétail. Le programme kenyan a également entraîné une baisse du travail des enfants en agriculture. En Éthiopie, les ménages qui bénéficiaient à la fois du PSNP et de programmes complémentaires d'aide agricole avaient tendance à jouir d'une plus grande sécurité alimentaire, à emprunter davantage à des fins de production, à utiliser des technologies agricoles améliorées et à mener leurs propres activités commerciales non agricoles.

Les dispositifs de protection sociale peuvent, par ailleurs, renforcer l'ensemble de l'économie locale. Au Lesotho, par exemple, chaque loti (monnaie nationale) distribué au titre du Programme d'allocations à l'enfance (Child Grants Programme) produit un revenu supplémentaire de 1,23 loti car les familles bénéficiant du programme se procurent les biens et services auprès de voisins.

Rôle de la FAO et travaux en cours

Le rôle de la FAO en matière de protection sociale découle de son mandat, qui est d'«améliorer les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la qualité de vie des populations rurales, et de contribuer à l'essor de l'économie rurale». Il découle également de l'expertise de la FAO en matière de développement agricole et rural, et de ses connaissances de plus en plus larges sur la possibilité qu'offre la protection sociale d'assurer aux ménages pauvres et vulnérables la sécurité de revenus directs, mais aussi sur la capacité qu'ont les dispositifs de protection sociale bien conçus de promouvoir simultanément:

- i) la productivité agricole et l'accès des petits producteurs aux marchés (par le biais d'instruments tels que les transferts en espèces, les bons d'achat d'intrants, les foires aux intrants et les assurances indexées sur les conditions météorologiques et autres types d'assurance en faveur des petits agriculteurs et pasteurs);
- ii) la sécurité alimentaire et nutritionnelle (en recourant notamment aux transferts en espèces, aux programmes d'alimentation scolaire, aux bons d'achat d'intrants agricoles ou aux subventions alimentaires);
- iii) le développement du capital humain et des compétences (par le biais de programmes d'allocations conditionnels en faveur de l'éducation des enfants et des soins de santé maternelle et infantile); et
- iv) la création d'emplois et la diversification des moyens de subsistance en milieu rural (notamment par le biais des programmes de rémunération en espèces et de rémunération alimentaire du travail).

Par conséquent, dans le cadre de divers partenariats, **la FAO fournit une aide aux pays, sous la forme d'une assistance technique, de conseils politiques et d'un appui au renforcement des capacités**, sur différents aspects de la protection sociale, et elle s'efforce d'assurer une plus grande cohérence politique et de renforcer les

synergies entre la protection sociale, la sécurité alimentaire, le développement agricole et la réduction de la pauvreté rurale. Les efforts de la FAO consistent notamment à :

- aider le Gouvernement nigérien à formuler et mettre en œuvre un programme de lutte contre la faim dans le cadre de l'*Initiative 3N*, qui fait le lien entre un programme de protection sociale global, un programme d'investissement agricole et un programme d'autonomisation des populations essentiellement destiné aux femmes rurales (et visant à améliorer leur accès aux intrants agricoles et aux avantages découlant des transferts en espèces);
- contribuer au Programme éthiopien de protection sociale fondé sur des activités productives en fournissant un appui technique au Programme d'acquisition d'actifs pour les ménages (Household Asset Building Programme), figurant parmi les quatre volets du Programme éthiopien de sécurité alimentaire en faveur des ménages ruraux vivant dans une insécurité alimentaire chronique;
- concevoir et mettre en œuvre des programmes de protection sociale en Somalie, en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'UNICEF;
- mettre au point, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires, une approche innovante (PtoP: de la protection à la production), reliant la protection sociale aux politiques agricoles visant les petits agriculteurs; et
- fournir un appui au projet «Achats des africains pour l'Afrique», soutenu par le Département britannique pour le développement international (DFID) en collaboration avec le PAM, dans le cadre duquel des petits agriculteurs fournissent des produits locaux aux programmes d'alimentation scolaire.

La protection sociale dans le cadre stratégique révisé de la FAO

Conformément au cadre stratégique révisé de la FAO, les travaux sur le thème de la protection sociale dans les années à venir mettront davantage l'accent sur l'appui aux pays, aux partenaires, et aux initiatives régionales et mondiales dans trois domaines d'intervention principaux:

1. l'intégration de la protection sociale dans les stratégies et actions nationales de lutte contre la faim et la malnutrition;
2. l'optimisation des synergies entre la protection sociale et les politiques agricoles, et l'élaboration d'une stratégie coordonnée en faveur du développement rural et de la réduction de la pauvreté; et
3. l'intégration de la protection sociale dans les stratégies et actions visant à renforcer la résilience aux chocs.

La FAO n'a pas réussi, à ce jour, à traduire à sa juste mesure l'importance que revêt la protection sociale dans son mandat en résultats efficaces et en effets concrets, principalement parce qu'elle ne dispose pas des capacités et des compétences suffisantes pour travailler en synergie avec les autres services de l'Organisation. Par conséquent, en vue de l'exécution efficace du cadre stratégique révisé, la FAO devra affecter des ressources additionnelles au renforcement de ses capacités dans le domaine de la protection sociale, en particulier pour: i) élaborer des directives, des méthodologies, des approches et des instruments facilitant l'analyse politique; ii) fournir un appui aux pays dans les trois domaines d'intervention principaux; iii) renforcer les capacités du personnel de la FAO dans le domaine de la protection sociale; et iv) contribuer davantage aux initiatives régionales et mondiales, aux dialogues politiques et aux partenariats.

Le rôle de la FAO en matière de protection sociale repose sur les partenariats. La FAO, assumant son rôle élargi en matière de protection sociale, s'efforcera de renforcer ses partenariats, en particulier les partenariats avec les organismes dont le siège est à Rome.

Les travaux de la FAO axés sur les trois domaines d'intervention compléteront ceux du PAM. Les deux organismes s'efforceront de collaborer dans les domaines suivants:

i) le recueil, l'analyse et la diffusion des données sur les risques, la vulnérabilité, la sécurité alimentaire et la nutrition; ii) la conception de filets de sécurité fournissant une aide alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; iii) la concrétisation et la mise en œuvre de ces filets de sécurité; et iv) la réalisation d'études transversales techniques et analytiques. La FAO et le PAM ont déjà élaboré une stratégie conjointe en matière de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

La FAO aide le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) à intégrer les politiques et programmes de protection sociale dans ses programmes de développement rural. Par exemple, la FAO met au point, de concert avec le FIDA, un système d'assurance indexée sur les conditions météorologiques destiné aux éleveurs les plus pauvres, et prévoit de renforcer la collaboration dans le domaine de l'emploi en milieu rural, en mettant l'accent sur l'emploi des jeunes et le travail décent.

La FAO a approuvé l'Initiative pour un socle de protection sociale et s'emploie activement, avec l'Organisation internationale du travail (OIT), à étendre ses dispositions aux zones rurales. Elle contribuera, par ailleurs, aux activités d'appui aux politiques en faveur des pays membres. La FAO collabore également avec la Banque mondiale, l'OIT, le Programme de Nations Unies pour le développement, les organisations non gouvernementales internationales et d'autres organismes des Nations Unies en vue d'harmoniser et normaliser les indicateurs et méthodologies à l'appui de l'analyse et du suivi de la protection sociale. En collaboration avec l'UNICEF et Save the Children, la FAO dirige un projet de recherche et d'apprentissage novateur, intitulé «Projet sur les transferts» (Transfer Project), qui vise à améliorer les connaissances et les pratiques en matière de transferts sociaux en Afrique.

Prendre en compte les liens entre protection sociale et agriculture



Le problème

Dans la mesure où les interventions concernant la protection sociale et les petits exploitants agricoles couvrent souvent le même espace géographique et ciblent les mêmes ménages, elles recèlent des possibilités de synergies et de complémentarités qui renforcent les moyens de subsistance des ménages ruraux démunis.

Les politiques de protection sociale visent à réduire les risques socio-économiques, la vulnérabilité, l'extrême pauvreté et le dénuement, tandis que les politiques concernant les petits exploitants agricoles se concentrent sur l'amélioration de la productivité des cultures, des activités de pêche, de l'exploitation forestière et de l'élevage, ainsi que de l'accès aux marchés. Ces deux domaines de définition de politiques sont des éléments importants des stratégies de réduction de la pauvreté, mais l'interaction entre eux et leurs incidences sur la conception et la mise en oeuvre des politiques et des programmes connexes n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt.

Les ménages ruraux démunis qui dépendent essentiellement de l'agriculture pour leur subsistance pâtissent souvent d'un accès limité aux ressources, d'une faible productivité agricole, d'un mauvais fonctionnement des marchés et d'une exposition répétée aux risques. La protection sociale peut aider à atténuer les difficultés d'obtention de crédit, de constitution d'épargne et de manque de liquidités en apportant une aide en espèces et en nature. En outre, la régularité et la prévisibilité des mécanismes de protection sociale aident les ménages à mieux gérer les risques et à s'investir dans des activités de subsistance et agricoles plus rentables. Les politiques et les programmes agricoles peuvent permettre aux petits exploitants de gérer les risques en stimulant la production agricole, la génération de revenus et le bien-être général des ménages.

Impact de la protection sociale sur l'agriculture

Les impacts spécifiques de la protection sociale sur l'agriculture varient en fonction, entre autres, du type d'instruments utilisés, du membre du ménage qui reçoit les transferts, de la situation socio-économique, des activités de subsistance et de facteurs contextuels tels que le régime foncier, les capacités institutionnelles, l'accès aux marchés, les cultures et l'agrodéclimat. La plupart des données disponibles sur les impacts directs et indirects de la protection sociale sur l'agriculture proviennent d'évaluations des transferts monétaires et des programmes de travaux publics, mais nous disposons également de données sur la fourniture de repas scolaires et les exemptions de frais de scolarité. Les transferts monétaires et les programmes de travaux publics peuvent

avoir un impact direct sur l'agriculture en augmentant les investissements consacrés aux actifs agricoles, à l'utilisation d'intrants et à la production agricole, ce qui permet à la main d'oeuvre familiale de ne plus dépendre d'un travail salarié agricole mais de rester sur l'exploitation, et en améliorant la quantité et la qualité des aliments produits par les ménages. Ces programmes ont également un impact indirect sur l'agriculture en prévenant les stratégies d'adaptation aux risques qui nuisent aux moyens de production agricoles des ménages (par ex. lorsqu'ils vendent leurs charrues ou leur équipement de pêche pour acheter de la nourriture) et, combinés avec l'alimentation scolaire et les exemptions de frais de scolarité, en augmentant les investissements consacrés au capital humain (éducation et santé des enfants). Ces interventions peuvent également

soutenir les moyens de subsistance non agricoles en augmentant les investissements hors exploitation agricole effectués par des microentreprises et en rendant les décisions d'affectation de main d'oeuvre plus flexibles. Les transferts monétaires et les travaux publics créent d'importants multiplicateurs de revenus dans les économies locales, étant donné que les ménages bénéficiaires dépensent l'argent reçu pour acheter des biens et des services vendus ou produits principalement par des ménages non bénéficiaires. De plus, les transferts monétaires et en nature peuvent accroître le capital social, en renforçant les systèmes informels de protection sociale et les dispositifs de partage des risques.



L'agriculture a une fonction de protection sociale

Les interventions agricoles telles que les subventions à l'achat d'intrants et les transferts de technologie peuvent également contribuer aux programmes de protection sociale. Plus précisément, les interventions agricoles visant les petits exploitants peuvent réduire la vulnérabilité et les risques mesurés par les indicateurs de sécurité des moyens de subsistance.

Un grand nombre d'interventions agricoles augmentent les revenus des ménages et les capacités de génération de revenus. Par ailleurs, les interventions qui améliorent l'accès au microcrédit, aux infrastructures, à l'irrigation, aux services de vulgarisation et à la technologie de production peuvent avoir des effets bénéfiques sur la consommation des ménages, la sécurité alimentaire, la prise de risques et l'acquisition d'actifs durables. Ces programmes deviennent de véritables interventions de protection sociale lorsqu'ils ciblent spécifiquement les ménages les plus démunis et vulnérables.

Connaissances et capacités insuffisantes

Pour mieux comprendre le rôle de la protection sociale dans l'agriculture, nous avons besoin de plus de données probantes sur ses impacts sur la gestion des risques, l'utilisation des intrants, mais également la production agricole, des produits de la pêche, forestière et animale, l'adoption de technologies agricoles pour s'adapter aux changements climatiques et la gestion des ressources naturelles.

De nombreux rapports ont été publiés sur les évaluations d'impact des programmes de transfert monétaire avec ou sans conditions en Amérique latine et en Afrique sub-saharienne, mais les autres régions ont fait l'objet de moins d'études. En outre, ces rapports n'ont généralement pas abordé les interactions entre les multiples interventions de protection sociale aux niveaux local et national, pas plus que les impacts des programmes actuels qui intègrent protection sociale et agriculture.

De même, en ce qui concerne l'agriculture, la plupart des études n'appliquent pas les normes méthodologiques des évaluations rigoureuses des impacts. Les prochaines études sur les interventions agricoles devront mettre l'accent sur l'impact sur l'adaptation aux risques, la gestion informelle des risques, l'accumulation de capital humain et l'économie locale.

Nos connaissances sont très insuffisantes, aux niveaux central et décentralisé, sur les dispositifs institutionnels susceptibles de renforcer la collaboration entre les acteurs des programmes de protection sociale et agricoles.

Une approche globale du renforcement des capacités nationales des parties prenantes est nécessaire pour assurer une plus grande coordination entre les politiques et les programmes de protection sociale et agricoles.

Le rôle de la FAO

La responsabilité de la FAO se situe à la frontière entre protection sociale, sécurité alimentaire et nutritionnelle, agriculture et moyens de subsistance. Par conséquent, ses activités en matière de protection sociale visent essentiellement à soutenir les gouvernements et les autres partenaires pour développer au maximum les synergies entre les politiques de protection sociale et agricoles et à formuler une stratégie coordonnée de développement rural. Cette approche implique le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour gérer les processus d'élaboration de politiques, donner des avis directs d'orientation et de programmation, produire des connaissances concrètes, faciliter le dialogue sur les politiques entre les parties prenantes travaillant dans différents secteurs et y participer, et élaborer des outils d'analyse et d'orientation stratégique.

Pour en savoir plus

Consultez le site Web : <http://www.fao.org/economic/ptop/fr>

ou écrivez à : nyasha.Tirivayi@fao.org



L'équipe **De la protection à la production** (PtoP) est financée principalement par le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec l'appui supplémentaire de l'Union européenne. L'équipe PtoP fait partie d'une intervention plus large, le projet SFER, auquel participent également l'UNICEF, Save the Children et l'Université de Caroline du nord, et qui soutient la mise en œuvre d'évaluations d'impact des programmes de transferts monétaires en Afrique sub-saharienne.

